

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUEGAT MOYSAN

Séance du jeudi 27 avril 2023 à 20 h 30

L'an deux mil-vingt-trois, le jeudi vingt-sept avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan sous la présidence de Monsieur Giroto François, Maire.

Présents : ADAM Philippe, BRETON Joseph, BRIANT Mathieu, CLOAREC Mickaël, GEFROY Rémi, GIOTTO François, GRILLE Régis, LEROUX Joël, LINTANFF Francis, MARSAULT Pierre, MELL Yvan-Pierre, MERRANT Patricia, MEUNIER Jean, PICHON Nathalie, QUINIO Alain.

Absents : Francis LINTANFF à partir du point 3.

Procurations

Afférents au conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice

Présents : 15 votants pour les délibérations 2023-0027 à 2023-0029 et 14 votants pour les délibérations 2023-0030 à 2023-0035

Date de convocation : 20 avril 2023

Secrétaire de séance : ADAM Philippe

Le Quorum étant atteint, Monsieur Le maire ouvre la séance en rappelant l'ordre du jour :

Approbation du conseil municipal du 9 mars 2023.

Suppression poste d'adjoint au Maire et modification du tableau du Conseil Municipal.

Modification des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers délégués.

Amendes de police : demande de subvention 2023.

Cession terre-plein communal aux riverains à Menez Bihan.

Avenants marché de travaux construction MAM.

Travaux Eglise : demande de subvention petit patrimoine à Morlaix Communauté.

Convention d'adhésion au service du délégué à la protection des données du centre de gestion du Finistère : avenant.

Centre de gestion du Finistère : contrat groupe en vue d'assurer l'acquisition de titres restaurant.

Passage de l'épreuve cycliste l'Estivale bretonne dans le canton de Plouigneau : participation financière.

Questions diverses.

Aucune remarque - Le procès-verbal de la séance du 9 mars 2023 a été adopté à l'unanimité.

1) Suppression d'un poste d'adjoint, mise à jour du tableau du Conseil municipal et modification des indemnités des élus

Suite à la démission de Mr Leroux Joël, 1^{er} adjoint au maire, acté par courrier de Mr Le Préfet du 11 avril, le conseil doit délibérer dans les quinze jours qui suivent cette démission.

Le maire, François Giroto, a demandé à Joël Leroux, démissionnaire, les raisons de son choix. Joël Leroux a exprimé « un sentiment d'abandon, un manque d'écoute et d'implication » de la part du maire. Ce dernier lui a reproché « des votes contre », mais aussi « un manque de franchise pour ne pas lui avoir parlé de cette démission, qu'il a découvert via le courrier du préfet ». Les discussions ont permis une redéfinition du rôle des adjoints, notamment du premier. Le conseil a adopté l'idée de passer à trois adjoints et deux délégués, ce qui entraîne une baisse de 4 € par mois de leur rémunération. Chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUEGAT MOYSAN
Séance du jeudi 27 avril 2023 à 20 h 30

N°	Fonction (1)	Qualité (M. ou Mme)	NOM	Prénom	Profession	Date de naissance	Suffrages obtenus par le candidat
1	Maire	M.	GIROTTO	François	Retraité marine nationale	17.02.1955	272
2	1 ^{er} adjoint	M.	ADAM	Philippe	Fonctionnaire	08.07.1969	246
3	2 nd adjoint	M.	BRETON	Joseph	Retraité	01.03.1956	282
4	3 ^{ème} adjoint	M.	QUINIO	Alain	Retraité	04/08/1956	276
5	Conseiller délégué	M.	MEUNIER	Jean	Retraité	10.12.1951	284
6	Conseiller délégué	M.	MARSAULT	Pierre	Retraité	09/07/1954	239
7	Conseillère	Mme	PICHON	Nathalie	Secrétaire de direction	04.02.1977	293
8	Conseiller	M.	BRIANT	Mathieu	Agriculteur	17.01.1984	287
9	Conseiller	M.	CLOAREC	Mickaël	Directeur banque	21.12.1979	271
10	Conseiller	M.	LINTANFF	Francis	Retraité	23.05.1946	262
11	Conseillère	Mme	MERRANT	Patricia	Formatrice	27.01.1958	260
12	Conseiller	M.	GRILLE	Régis	Kinésithérapeute	11.03.1970	258
13	Conseiller	M.	MELL	Yvan-Pierre	Coiffeur	29.02.1968	254
14	Conseiller	M.	LEROUX	Joël	Retraité	18.03.1958	246
15	Conseiller	M.	GEFFROY	Rémi	Fonctionnaire territorial	12.02.1970	239

Tableau récapitulatif des indemnités d'élus de PLOUEGAT MOYSAN :

Enveloppe maximale (indemnité maximale du Maire plus indemnité maximale des 3 postes d'adjoints créés) : 2914.48 €. Pour être en conformité avec le montant de l'enveloppe les indemnités sont recalculées et le pourcentage revu à la baisse.

Indice brut terminal 1027 : 4025.52 €.

FONCTION	MONTANT MENSUEL BRUT	POURCENTAGE INDICE BRUT TERMINAL
Maire	1606.18	39.9%
1 ^{er} adjoint	358.27	8.9%
2 ^{ème} adjoint	318.02	7.9%
3 ^{ème} adjoint	318.02	7.9%
Conseiller délégué	156.59	3.89%
Conseiller délégué	156.59	3.89%
TOTAL INDEMNITES	2913.67	

Vote : Approuvé à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUEGAT MOYSAN
Séance du jeudi 27 avril 2023 à 20 h 30

2) Demande de subvention au titre des amendes de police

Le Conseil départemental souhaite mobiliser plus efficacement le produit des amendes de police au profit d'un fonds départemental de sécurité routière, via un appel à projets relatif à des travaux de voirie effectués en 2023 pour :

- la sécurité des cyclistes,
- la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite,
- la sécurité des riverains,
- la sécurité des usagers des transports en commun,

La commune de Plouégat-Moysan envisage de créer un cheminement vélo entre le centre bourg et la départementale 712.

Les travaux consisteront en :

La réalisation de marquages au sol pour bande cyclable.

La mise en place de signalisation verticale.

La réalisation d'un mini-giratoire franchissable

L'aménagement prévu permettra une circulation plus sécurisée vers le centre bourg. Le montant estimé des travaux est de 23 295,00 € HT.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

3) Cession terre plein communal à Ménez Bihan

Déclassement du terre-plein communal situé au droit des propriétés parcelles C 516 (époux Prigent Jean et Annie) et parcelles C 400 et ZE 76 (Mr Lintanff Francis).

Vente du terre-plein communal aux riverains, Mr et Mme Prigent et Mr Lintanff, au prix de 0.55 € le m². Le prix global sera fixé à la réception du document d'arpentage réalisé par le cabinet de géomètre.

Les frais de bornage et de notaire sont à la charge des acquéreurs.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

4) Avenants marché de travaux MAM

Lot 3 : réalisation d'ajourages dans les lames bois : +800.00 € HT

Lot 11 : Suppression du rajout de lavabo + robinet : -515.00 € HT

Vote : Approuvé à l'unanimité.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUEGAT MOYSAN
Séance du jeudi 27 avril 2023 à 20 h 30

5) Demande de subvention petit patrimoine non classé à Morlaix communauté

Des travaux sont nécessaires à l'Église au niveau de la cloche 3 et du cadran extérieur.

Le projet consiste à remplacer la minuterie du cadran extérieur et des travaux mécaniques sur la cloche 3 de l'Église Saint Pierre de Plouégat Moysan, non classée,
Le montant estimatif des travaux est de 7043,00 € HT, un dossier de subvention va être fait auprès de Morlaix Communauté.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

6) Avenant à la Convention d'Adhésion au service du Délégué à la Protection des données du Centre de gestion du Finistère

Toutes les collectivités territoriales et établissements publics ont l'obligation de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) et de se mettre en conformité avec le règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Notre collectivité a fait le choix d'externaliser cette mission auprès du Centre de gestion du Finistère.

La convention d'adhésion de 2019 au service proposé par le Centre de Gestion arrive à terme.

Un avenant est proposé par le CDG qui a pour objet de modifier l'article 3 de la convention initiale en ce qui concerne sa durée. L'article 3 de la convention initiale est modifiée pour prolonger sa durée jusqu'au terme du mandat électif restant à courir.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

7) Mandat au Centre de Gestion du Finistère pour le contrat groupe de titres restaurant

Dans la continuité des actions entreprises afin de redynamiser le recrutement des collectivités territoriales, le Centre de Gestion du Finistère propose un nouveau **contrat groupe en vue d'assurer l'acquisition de titres restaurant.**

L'action sociale est un levier d'attractivité des collectivités permettant de fidéliser les agents et d'attirer de nouvelles compétences.

Pour l'employeur, la participation financière à l'acquisition des titres restaurant peut être exonérée de cotisations sociales.

Nous vous proposons dans un premier temps de montrer votre intérêt pour cette initiative en donnant mandat au Centre de Gestion pour lancer la procédure (**cela ne vous engage pas définitivement**).

Après présentation des résultats de la consultation, une délibération vous sera proposée afin

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUEGAT MOYSAN
Séance du jeudi 27 avril 2023 à 20 h 30

de décider de l'adhésion ou non à ce contrat. En parallèle, il sera également nécessaire de déterminer quels agents de la collectivité auront le droit aux titres restaurant, ainsi que le montant de la participation versée par l'employeur (avis préalable obligatoire du CST).

Vote : Approuvé à l'unanimité.

8) Passage de l'épreuve cycliste « Estivale Bretonne », participation financière

L'épreuve cycliste « Estivale Bretonne » va passer sur la commune de Plouégat Moysan le 6 août 2023. Cette course est organisée par l'association « Le Ponthou Cyclisme » du Ponthou. Ce projet consiste à animer les 6 communes du canton de Plouigneau à savoir, un départ à Plougonven, direction Lannéanou, Botsorhel, Guerlesquin Plouégat-Moysan, Le Ponthou, avec une arrivée au sommet de la cote de Luzivilly.

Il est demandé à chaque commune une participation financière à hauteur de 1 euro par habitant afin de concrétiser ce projet sportif intercommunautaire, qui par son originalité est appelé à se pérenniser dans le temps.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

Le Maire,
François GIROTTO.

Le Secrétaire de séance,
Philippe ADAM.